

- LISTE D ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES RETENUS COMME BENEFICIAIRES DES LIVRES FINANCES PAR LE FOND LOCAL DE DEVELOPPEMENT

1. ECOLES PRIMAIRES

1. ALOBA dans la localité de Bosau
2. BOBAULA dans la localité de Bobaula
3. BOBATI I dans la localité de Bobati I
4. BOLIKANGO dans la localité de Bolikango I
5. BAHONGA dans la localité de Lileko
6. EKUTEME dans la localité d'Ekuteme
7. LINA dans la localité de Kukuma
8. MAKAKOLI dans la localité de Bomboma
9. MONDA dans la localité de Monda

2. ECOLES SECONDAIRES

1. Institut BOKONDO dans la localité de Bomboma
2. Institut LIBAMBA dans la localité de Badjamba
3. Institut LILEKO dans la localité de Lileko
4. Institut LULU dans la localité de Bolikango

Nous, soussignes, communauté locale des villages BOMBOMA, BOLIKANGO 2, BOBATI 2, BOBAULA, BADJAMBA, EKUTEME, BAMBOMA, MONDA du Groupement MONGANDJO, représentée par les membres du Comité local de Gestion, en sigle CLG acceptons en ce jour commémorant la signature de l'avenant à la clause sociale en date du23.1.05/..... 2013 à .B.O.B.A.T.I....II..... que les écoles primaires et secondaires ci haut cités soient bénéficiaires des livres financés par le fonds local de développement.

La présente déclaration est établie pour faire valoir ce que de droit

Fait à ..B.O.B.A.T.I..II.. le23.1.05/..... 2013

BOMBELE MBISA MOKE Raphael	MBANO BOYALA Jean	KIFALA BOBGOA BAHIA Pierre	ANGBANDIMI KENGELAGA Gilbert
KAPUTOLA BALO	LOKELOKE AMBOI Honore	AFUNDI MOSALA Florent	NGUMA BATITIGO

Procès-verbal de la signature de l'avenant
à la clause sociale signée entre la communauté
locale de MONGANDJO et la société FORABOLA à LILEKO

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de Mai,
nos membres du Comité local de gestion, mandatés par la com-
munauté locale du groupement MONGANDJO décidons de signer
l'avenant à la clause sociale du cahier des charges qui
liait notre communauté à la société FORABOLA.

Grâce au concours de la mission de facilitation, nous
avons affecté le solde du fond local de développement
Conformément aux présunts de l'arrêté ministériel n° 023/CABI
MINTECN-TLJEBI 2010 constituant la clause sociale du cahier
des charges du Contrat de concession forestière notamment :

- Par l'acquisition des équipements de dispensaire déjà
constitués ainsi qu'une fourniture en produits pharmaceutiques
- Par l'acquisition des équipements des écoles primaires et
secondaires.
- Construction d'un bureau pour le chef de groupement
de MONGANDJO et un bureau pour les membres du CGL
et CDS
- Construction de deux dépôts pour abriter les récoltes et
les mouliers à manier prêts dans la clause sociale.

Pour ce qui concerne les biens inscrits dans la clause sociale,
des précisions ont été apportées par rapport aux prix grâce

factures pro forma.

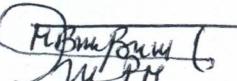
- Des ajustements ont été également faits pour les frais professionnels de fonctionnement du Chorale ainsi que le montant réservé pour l'entretien et maintenance des infrastructures.
- Autres ajouts :

d'affectation d'une partie du fond à l'élevage communautaire et l'acquisition des matériels de loisirs comme les télévisions et leurs accessoires.

Pour ce, nous acceptons en ce jour de signer cet avenant pour le servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mongando, le 24/05/2013.

BOMBELE MBISA LOKE 

MBANO BOLAYA Jean 

KIFALA BOGBOA BATHA 

ANGBANDIMI KENGELASA Gilbert 

KAPUTOLA BAHU 

LOKELOKE AMBOI Honore 

AFUNSI MASALA Florent 

NGUNA BATITIO 

PROCES-VERBAL DE LA REVISITATION DES ARRIERES D'EXPLOITATION INSERES DANS LA CLAUSE SOCIALE

Il an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai, nous sociologue de la mission de facilitation, accompagné des autorités administratives, monsieur HIO BOENDE Administrateur chef de poste d'enclavement, LIMOMOTI KAAPI Superviseur de l'environnement du secteur BANGUELEMBA MONGANDJO, de monsieur APISO MESEBO chef groupement RONGANDJO, avons tenu une réunion dans l'école primaire de la localité BOBOKA pour revisiter les arrières d'exploitation insérés dans la clause sociale.

En profitant de l'occasion, nous avons informé la communauté de la démarche de la mission de facilitation des accords sociaux.

A la lecture de la clause sociale nous avons compris que par le passé la FORABOK a construit plusieurs écoles dans le même bloc où il continue à exploiter jusqu'à ce jour.

En évaluant les écoles construites notamment à 3200\$ l'école et 4 des pénitaires à 5.339\$ nous avons fini par comprendre que ces écoles leur ont coûté

198.522 \$ US alors que les années d'exploitation était cheffé à 175.857 \$ US . Ce que laisse croire la communauté doit la somme de 22.665\$ à la Forabola.

En analysant aussi la clause sociale du 10/09/2011 à l'article 4, la Forabola s'engage en préalable à terminer toutes les constructions déjà entreprises sans pourvoir l'imputer dans le fond local de développement.

Il Aied de signaler que la Forabola a évalué à l'occasion les constructions en cours de réalisation d'un montant s'éllevant à 53.200 dollars américains.

Après s'être mis d'accord avec les autorités, les membres du CAC et des autres personnes de la population présente du groupement MONGANDZO, à l'unanimité nous nous décidés de passer à l'étape suivante. Celle de l'affectation du Fonds local de développement prévu dans l'accord social à savoir la somme de 79.601 \$ US pour l'AAC 1 et 12.121 \$ US pour l'AAC 2. Au total un FDH de 91.722 \$ US.

Fait à Bolaula, le 15/05/2013

PROCES VERBAL DE LA PETITE SENSIBILISATION TENUE DANS LE GROUPEMENT MONGANDJO.

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de Mai, nous sociologue de la mission de facilitation et négociations des clauses sociales avons tenu dans l'école primaire de BOBAULA une réunion de sensibilisation avec les chefs de localité des villages BOBAULA, BOBATI, BOLONGBO et BADJANBA une 11 dans le cadre des préparatifs des avenants à la clause sociale signé en date du 17/09/2011 avec la société FORABOLA.

L'objectif de cette réunion étant d'expliquer le but de notre mission et planifier les activités qui vont nous conduire à la signature des avenants de la clause sociale du contrat des charges.

Pour conclure, nous nous sommes convenus de nous rencontrer en date 16/05/2013 dans l'école primaire avec les notables des villages concernés, les superviseurs de deux écoles déjà construites dans le chef lieu du groupement, l'Infirmier Responsable du dispensaire construite par la Forabola dans le groupement Mongandjo ainsi que les chefs de terré de la localité BAJANBA où l'exploitation

est en cours. La réunion que a Commencé à 8h30 a pris fin
à 16h30!

Fait à PoBAUL, le 15/05/2013

- 1 EKANDO - BOKOMI Côte
2 MAKABBO OKAKA ~~tu~~
3 BOBY MEVUA ~~B~~
4 MANGILI ~~miss~~
5 BONGAMA ~~Bong~~
6 LO FOMA ~~Bac~~ ~~Herc~~
7 YONGO - ANDJAFEO ~~her~~
8 BANGO - JOSE ~~Jean~~
9 BISEMA - NGONGA ~~gr~~
10 LIKALB ~~er~~
11 OKUMETE - ASIMBO - JEAN-CLAUDE ~~Simone~~
12 BISEMA - NGONGA ~~Ma~~
13 BREZE - ANGBONDA ~~er~~
14 KOLOKOIA - MOSONGO - JEAN-M
15 BOKOMI ~~er~~
16 KAMANGO. LOPANGA ~~er~~
17 - ASIMBO - KAITA - ANDRE ~~Carine~~
18 NDZANTANI - LULU ~~M-L~~
19 BOKOMI - KAYOMBA ~~er~~
20 LOBANGA - LIKALA ~~er~~
21 ONYAHAINA - KAYOMBA ~~tu~~
22 MATKOMBO - MOKA - NOAMA. ST-P8, Bobanda ~~je~~

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CHANGEMENT DE INFRASTRUCTURES ET BIENS COMMUNAUTAIRES TENUÉ DANS LE GROUPEMENT MONGANDJO

L'an deux mille treize, le Seizième jour du mois Mai, nous sociologue de la mission de faculté et négociations des accords des clauses Sociales entre Exploitants forestiers et Communautés locales avons tenu une réunion d'évaluation des la clause Sociale signé en date du 17/09/2011 à LILEKO { présentement dans l'enceinte de l'Ecole Primaire construite par la FORABOLA dans la localité de LILEKO, groupement MONGANDJO.

En effet, la clause sociale signé en date du 17/09/2011 avait présenté à son parif la rétouche de 91.722 \$US que devrait être affecté à la réalisation des infrastructures de la manière suivante :

- Frais de gestion et de suivi 10% du montant des recettes soit 9.172 \$
 - Frais entretien et maintenance (5% total dépenses) 785 \$
 - Demandes (en infrastructures ou biens) 15.700 \$
- Comparativement au fond local de cette appellation le solde de 66.065 dollars était dégagé.

~~Le budget prévisionnel de l'Etat pour l'année 1970~~

De commun accord, ils se sont convenus que cette somme soit affectée aux rémunérations des enseignants en entendant la modernisation des nouvelles unités des écoles déjà construites ou en cours de construction, aux fournitures pédagogiques nécessaires à l'enseignement ou la rémunération des personnels de Santé etc ou pour des projets à caractère communautaire.

Pour tous ces biens et infrastructures communautaires, la tâche de gestion revient au Ch.G.

Après examen de la mission de facilitation des accords sociales et descente sur terrains dans la communauté locale du groupement HONGANDJO; cette dernière a manifesté le désir d'affecter le solde aux besoins réels du moment.

Ainsi donc, avec la collaboration de la mission de facilitation, le Fond local de Développement de 91.722 \$ US est affecté, conformément à l'Arrêté ministériel n° 023/CAB/DIN/ECN-T/76B/10 du 07 juillet 1970, de la manière suivante :

FDL (Fonds local de développement)

91.722\$

Fond d'entretien et maintenance

13.400\$

Frais prévisionnel pour le fonctionnement chlr & chs
MATERIELS DEJA ACQUIS (547,5 + 1135)

6840\$

1.682,51

69.799,5

a. Jeton de présence

Chlr	Nombre de pers.	Montant	Nbre réunio	TOTAL
Chlr	8	10\$	32	320
chs.	8	10\$	16	160

b. Frais de tenue de réunion

Chlr		10\$	32	320
chs.		10\$	16	160

c. Frais de déplacement

Chlr	8	5\$	32	1280
chs.	8	5\$	16	640

d. Frais de courses (mission) Forfaitaires

Chlr		75\$	9	300
chs.		75\$	4	300

6840\$ - 6840\$

Après ce faire un solde 62.959 \$ sera dégagé.
Au commun accord la communauté locale du groupement
MONBRANDJO a affecté cette somme pour l'acquisition
de biens communautaires tels qu'ils se présentent
en annexe de ce Procès-verbal.

La réunion sera commençé à 8h00' après fin après la pluie à 18h00'

LISTE DE BIENS RETENUS POUR L'AVENANT.

BOBAULU, 16/05
2013

1)	Fourniture 3 meubles à fufu	547,5\$
2)	Fourniture poste à souder	1.226,3\$
3)	Fourniture de 5 kva 3 groupes électrogens	4.800\$
4)	Fourniture de paroche de 10m	1.135\$
5)	Fourniture d'un moteur de 25 chv	4.500\$
6)	2 Rizières + Accessoires	7700\$ x 2 = 15 000 \$
7)	4 Microscopes + Réactifs	600\$ x 4 = 2 400\$
8)	Construction d'un bureau chef (6m x 7m)	= 5.339\$
9)	Moto SENKE (au prix de KISANGANI)	715\$
10)	3 Télévision en Couleur (Prix Kis.) 250\$ x 3 = 750\$ 21"	
11)	3 Antenne Canal Sat	159 x 3 = 477\$
12)	4 Tensiomètres	20\$ x 4 = 80\$
13)	4 Thermomètre	18 x 4 = 4\$
14)	4 Pèse - Bébé	50\$ x 4 = 200\$
15)	4 pèse adultes	100\$ x 4 = 400\$
16)	4 Boute feus ement	60\$ x 4 = 240\$
17)	4 Bassin uni forme	15\$ x 4 = 60\$
18)	16 matelas de 15cm	960\$
19)	Bureau chef de groupement (6m x 7m)	5.339\$
20)	Construction de 2 dépôts (6m x 9m)	10.660\$
21)	Projet élevage 10 bœufs x 650\$	6.500\$

Veterinaire	pour bœuf	1000 \$	2200 \$
Alimentation			
Produits			
Transport	$120\$ \times 10 = 1200 \$$		

Carburant	500L x 28	1000 \$
	Reneler	
	Boîte	
	Großes électrogènes	

Achats livres Ecole Primaire	9X 315	2835 \$
Ecole Secondaire	4X 315	

Chariots	450x2	900 \$
----------	-------	--------

Potéoleurs pharmaceutiques	2000 \$
----------------------------	---------

Autres équipements médicaux (pinces) pour les 4 Centres de Santé.	630 \$
--	--------

Fait à BOBAULA, le 16/05/2013

LISOLOLI

ISOROLEFOLA AKOLA

ENDEA
ANUNDALA

P. BASOA BAIENPUNDA

KPETE ASSOAH

MANGILI - MAMF.
KELKI

TAKABA,
MASIKINI MARIE

1. KITELA KIA BAYLYA Sociologue EGIS

JK

2. KAAPI KALE WNOROT Chef de Poste ECN MONGANJO

WNOROT

3. AKANGAZANI - BALEJA CONSEILLER DE ZONE LILEKO

DAUD

4. LOBANGA - LIKALA CHEF du VILLAGE MONDA

MONDA

5. LOFOMA BO LUMBATO Prefet de l'Inst

LOFOMA

6. KIFALA BOGBOCA BAHIA Trésorier CLG BOBAULA

BAHIA

7. AFUNDI - MOSALA - FLORENI CONSEILLE CLG BOBAULA

FLORENI

8. KAPITULA - BALO conseille c.l.g Bobati I.

BALO

9. KPETA ASOSOA PROFESSEUR DE L'INST LIBAMBA

LIBAMBA

10. ANGROKA - MUKA - MELESI - CONSEILLER DE SURV

SURV

11. ANUNDALA JEAN-B. CHEF DE TERRE

TERRE

12 - BOKOMI - KAYOMBA ANDRE CHEF DE LOCALITE

KAYOMBA

13 - ASIMBO - KAITO - ANDRE CHEF DE LOCALITE

ASIMBO

14 - KAYOMBA - OINYAINA CHEF DE LOCALITE

KAYOMBA

15 LISOLE - ALAZA JEANNE. CHEF DE TERRE

LISOLE

16 MBSIMA ROKI - KOMBEZ - R. Président du Comi Ged.

ROKI

17 WA BENDO GERE CSP. D-GM

WA BENDO

18 - NGUMA BATITIGHO ARON Conseiller C.L.G

NGUMA

19 - PATA SOA BATE KPAKPA PROFESSEUR DE L'INST LIBAMBA

LIBAMBA

20 - ENOUA YENGAYENGA FRANCOIN. CHEF DE TACHE

CHEF

21 - EKANDO - BOKOMI OBSERVATEUR BOBAULA

BOBAULA

22 - MATTONI - LOBAMBIA CHEF DE TACHE BOBAULA

LOBAMBIA

23 - BAELE - ANGBOKA OBSERVATEUR BOBAULA

ANGBOKA

24 - KOLOKOTA - MOSONGO OBSERVATEUR BOBAULA

KOLOKOTA

25 - BOBO - PIERRE OBSERVATEUR BOBAULA

BOBO

26 - BOKOMI - FRANSOIN OBSERVATEUR BOBAULA

BOKOMI

27 - MANGILI - MANZEFIS agent contrôleur NC BOBAULA

MANGILI

28. ANGBANDIDA KENGELA GILBERT Conseiller

ANGBANDIDA

29. MANGILI - MANGILI - MANGILI

MANGILI

30. ISOMOLEFOLA ADELA J.P. E.P. BOBAULA

ISOMOLEFOLA

31. MANGILI - MARIELEINE. chargé de la finance

MANGILI

32. LOKUMETE - ASIMBO - JEAN-CLAUDE VODA

LOKUMETE

33. BAJJKO - BOTELA

BAJJKO

34. APISO - MESEBO CHEF DE GROUPEMENT

APISO

35. BIFOLO - BRINAT

BIFOLO